

matière fiscale, notamment le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ;

2. *Prie* le Président du Conseil économique et social d'organiser, d'ici au printemps 2011, un débat au sein du Conseil sur la coopération fiscale internationale ;

3. *Demande une nouvelle fois* aux États Membres et aux organismes compétents d'envisager de verser des contributions plus généreuses au fonds d'affectation spéciale pour la coopération fiscale internationale établi par le Secrétaire général pour compléter les ressources ordinaires, et invite le Secrétaire général à redoubler d'efforts à cet égard, en vue de contribuer à assurer une représentation adéquate des pays en développement aux réunions des sous-comités et des groupes de travail du Comité ;

4. *Prend note avec satisfaction* du Code de conduite pour la coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale adopté par le Comité¹⁹⁰ et encourage les États Membres à poursuivre l'examen de cette question dans le cadre du système des Nations Unies, en vue de renforcer concrètement la coopération fiscale internationale.

46^e séance plénière
23 juillet 2010

2010/34

Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement

Le Conseil économique et social,

S'inspirant de la Charte des Nations Unies,

Rappelant la Déclaration de la Barbade¹⁹¹, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹⁹² et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Stratégie de mise en œuvre de Maurice)¹⁹³,

Rappelant également sa résolution 2009/17 du 29 juillet 2009 sur l'examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement,

Prenant note du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa douzième session³² présentant les vues et l'approche indépendantes du

¹⁹⁰ Ibid., annexe.

¹⁹¹ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe I.

¹⁹² Ibid., annexe II.

¹⁹³ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

Comité concernant l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement,

Rappelant que, dans sa résolution 2009/17, il a décidé de présenter un résumé du débat tenu à sa session de fond de 2010 ainsi que les vues et l'approche indépendantes du Comité des politiques de développement comme contribution importante à la réunion d'examen de haut niveau de deux jours qui, lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, étudiera les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement,

Conscient que, même si les petits États insulaires en développement doivent faire face à des difficultés économiques et à des impératifs de développement semblables à ceux des autres pays en développement, ils présentent également des vulnérabilités et des caractéristiques propres qui aggravent et compliquent singulièrement les difficultés qu'ils rencontrent dans la quête du développement durable,

1. *Décide* de communiquer les vues et l'approche indépendantes du Comité des politiques de développement, ainsi qu'un résumé du débat tenu durant la présente session de fond, comme contribution à la réunion d'examen de haut niveau de deux jours qui, lors de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, étudiera les progrès de l'action menée pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires en développement ;

2. *Prie* le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, et compte tenu des vues et de l'approche énoncées au chapitre V du rapport du Comité des politiques de développement sur la façon d'améliorer le suivi de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, ainsi que des vues des États Membres, de présenter pour examen, à sa session de fond de 2011, un rapport contenant des recommandations concrètes sur la façon de mieux cibler l'appui du système des Nations Unies et de le rendre plus rentable, plus mesurable et plus efficace.

*47^e séance plénière
23 juillet 2010*